



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

09/11/2015

RECLAMATION - HNO

PROB : SAINT QUENTIN-BOULOGNE À REJOUER

La commission fédérale Haut Niveau des Officiels (HNO), lors de sa réunion du vendredi 6 novembre 2015, a décidé, suite à la réclamation de Saint Quentin (Pro B) posée lors du match du 31 octobre 2015, opposant Saint Quentin à Boulogne, de faire rejouer la rencontre.

Lors de la rencontre de championnat de France de Pro B, du samedi 31 octobre 2015, opposant Saint Quentin à Boulogne, une réclamation a été posée au cours du match par l'équipe de Saint Quentin.

La réclamation repose sur le fait que peu de temps avant la mi-temps, lors d'une remise en jeu, l'équipe de Boulogne a joué plusieurs secondes avec 6 joueurs sur le terrain.

Suite à l'étude des pièces du dossier et audition des représentants des deux clubs, la commission fédérale du HNO a retenu une erreur dans l'application des règles du jeu par les officiels.

En conséquence, la commission fédérale du HNO a décidé de donner la rencontre à rejouer.

A l'encontre de cette décision un recours peut être interjeté devant la Chambre d'Appel de la FFBB, dans les 10 jours ouvrables, conformément aux dispositions de l'article 2 alinéa 11 de la procédure de traitement des réclamations.

Service de Presse FFBB

117 rue du Château des Rentiers - BP 403 - 75626 Paris Cedex 13 (FRANCE)

presse@ffbb.com - Fax : +33 (0)1.53.94.26.85 - www.ffbb.com

facebook.com/ffbasketball - twitter.com/ffbasketball - dailymotion.com/ffbb - youtube.com/francebasketball